

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de pharmacie.ma

Numéro 521 - 27 janvier 2020

Pour la cause?

- ◆ Édito
- ◆ Revue de presse
- ◆ Nouvelles mises sur le marché
- ◆ Prochains RDV
- ◆ Arrêt sur image



Pour la Cause* !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Les appels se multiplient à travers les réseaux sociaux pour inciter les pharmaciens du Royaume à participer massivement au sit-in qui aura lieu le 10 février 2020 devant le ministère de la Santé à Rabat.

Cette action revendicative initiée par la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc, traduit le ras-le-bol des officinaux qui voient leur situation empirer de jour en jour, et leurs attentes se perdre dans les méandres d'une administration qui donne l'impression de les ignorer.

Pourtant, Anas Doukkali, qui a occupé le poste de ministre de la Santé pendant presque deux années, a été à l'origine de la mise en place de trois commissions comportant des représentants des officinaux ayant été chargés d'évaluer la situation de la pharmacie et proposer des actions concrètes à même de l'extirper de son marasme.

Les doléances des pharmaciens ont été consignées par des pharmaciens de la Direction du médicament de la pharmacie (DMP) et ont servi à l'élaboration d'une feuille de route qui a été présentée, le 19 juin 2019, par le Pr Jamal Taoufik aux représentants des pharmaciens en présence du ministre de la Santé. Il faut préciser que le Directeur du médicament et de la pharmacie n'a pas attendu les conclusions des différentes commissions pour s'atteler au travail et mettre fin à certains dysfonctionnements qui impactent le chiffre d'affaires des pharmacies. Lors de cette même réunion qui s'est tenue au ministère de la Santé, Anas Doukkali avait fait part aux représentants des pharmaciens de l'étude menée par l'OMS afin

d'évaluer l'impact du Décret 2-13-852 relatif à la fixation des prix des médicaments sur les différentes composantes du secteur.

Entre temps, il y a eu le départ du ministre de la Santé et la nomination de son successeur, le départ du Directeur du médicament et de la pharmacie ainsi que du Secrétaire général du ministère de la Santé. Depuis, c'est le calme plat ! Les pharmaciens n'ont eu à se mettre sous la dent que quelques



déclarations qui ne sont pas de nature à les rassurer.

Les officinaux vont probablement participer en masse à ce sit-in présenté par ses initiateurs comme la seule option qui pourrait pousser le ministre de la Santé au dialogue et à reprendre le chantier initié par son prédécesseur.

Une fois de plus, certains pharmaciens risquent de parasiter le déroulement du sit-in, notamment en essayant de démotiver les officinaux indécis par des sorties médiatiques qui donnent une piètre

image de la profession.

L'histoire est un éternel recommencement ! Les officinaux avaient déjà vécu cette situation quand des pharmaciens avaient organisé un sit-in pour s'opposer à la mise en place d'un nouveau cadre de fixation des prix des médicaments sans une vraie étude d'impact. Ces officinaux, qui avaient vu juste, n'avaient pas été suivis par toute la profession ! Pire, ils ont été combattus et traités de tous les noms ! Pourtant, tous les pharmaciens s'accordent aujourd'hui pour dénoncer l'accord conclu entre le prédécesseur d'Anas Doukkali et les instances professionnelles. L'amendement de ce texte qui a aggravé la situation économique du pharmacien est primordial, à moins qu'on veuille sacrifier le pharmacien d'officine à l'autel d'une hypothétique amélioration de l'accès aux soins.

Eu égard à la gravité de la situation que vit la profession, on ose espérer que cette fois-ci, toutes les composantes de la profession fassent preuve de solidarité ou au moins de bon sens. On a le devoir de respecter le choix des pharmaciens qui ne souhaitent pas participer au sit-in, comme on doit respecter ceux qui souhaitent y participer. De grâce, évitez-nous ces agissements orchestrés par une poignée de pharmaciens dont l'éternelle quête du pouvoir et de ses privilèges les a privés depuis longtemps de toute objectivité !

* Titre du dernier film de Hassan Benjelloun qui est également pharmacien.

Coronavirus : le ministre de la Santé incite à plus de vigilance

Par une circulaire datée du 25 janvier, le ministre de la Santé demande aux directeurs de l'Administration centrale, aux chefs des Divisions rattachées au Secrétariat général, au CHU, au directeur de l'Institut Pasteur Maroc, au président du CNOM (Conseil national de l'Ordre des médecins) et aux directeurs régionaux de la santé «d'augmenter le niveau de vigilance vis-à-vis des cas d'infection respiratoire aiguë avec notion de séjour à la ville de Wuhan en Chine et de notifier immédiatement tout cas possible, conformément aux termes de la procédure de détection et de prise en charge des cas d'infection à 2019-nCoV.»

Dans le même écrit, le ministre de la Santé rappelle que cette



démarche est en phase avec les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui préconise aux États membres d'intensifier leurs efforts pour mettre en place une stratégie de riposte à ce nouveau virus,



Lamia Tazi, PDG de Sothema

notamment en renforçant la surveillance, la détection précoce et la prévention de la propagation de l'infection à 2019-nCoV.

Le bilan de ce nouveau virus inquiète de plus en plus les autorités chinoises et l'OMS. Quelque 56 personnes infectées sont mortes depuis le début de l'épidémie dans la ville de Wuhan. Et d'après un bilan arrêté samedi dernier, 1.975 cas de contamination auraient été recensés en Chine, et ce, malgré le confinement de plus 56 millions chinois.

D'après le Pr Yazdan Yazdanpanah, expert français auprès de l'OMS qui a pris en charge des patients en France, l'étude des premiers cas révèle que le taux de mortalité de ce virus est moins de 5%. À titre de comparaison, le Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)

avait fait 774 morts à travers le monde en 2002-2003 et avait un taux de mortalité de 9,5%.

Sothema : Omar Tazi passe le flambeau à Lamia Tazi

Lamia Tazi vient d'être nommée par le conseil d'administration de Sothema président-directeur général de ce laboratoire pharmaceutique marocain spécialisé dans la fabrication et la commercialisation des médicaments depuis 1976.

Cette pharmacienne diplômée de l'Université de Liège connue pour son dynamisme et son front-parler a entamé sa carrière en occupant le poste de pharmacien responsable en 1998 au sein de Sothéma avant d'être promue au poste de directeur général.

Lamia Tazi qui continuera à occuper le poste de pharmacien responsable est, par ailleurs, vice-présidente de l'Association marocaine de l'industrie pharmaceutique (AMIP) et membre du bureau exécutif de l'Association marocaine des exportateurs (ASMEX).

Le Conseil d'administration de Sothéma a également décidé de mettre en place un comité stratégique qui sera présidé par Omar Tazi. Cette nouvelle entité sera chargée de définir et suivre les orientations stratégiques des laboratoires Sothema.

Spray Fentanyl : John Kapoor écope de cinq années et demie de prison

John Kapoor, fondateur du laboratoire pharmaceutique Insys, a été condamné jeudi 23 janvier par le tribunal fédéral de Boston à une peine de cinq années et demie de prison pour avoir payé des médecins pour qu'ils prescrivent des opiacés.



Le fondateur d'Insys a été reconnu coupable d'association de malfaiteurs. Six autres anciens dirigeants d'Insys avaient également écopé de peines



d'emprisonnement allant de 12 à 33 mois.

Pour augmenter les ventes de son spray à base de Fentanyl, un analgésique opioïde 50 à 100 fois plus puissant que la morphine, Insys rémunérait les professionnels de santé pour le prescrire en grande quantité et même à dépasser les doses limites fixées.

Les paiements étaient effectués en échange d'interventions de professionnels de santé devant des prescripteurs pour leur vanter les bienfaits du Subsys. Cela a permis à Insys de réaliser un chiffre d'affaires de 329,5 millions de dollars en 2015. Deux années après, plus de 28.000 Américains avaient succombé à une overdose de Fentanyl ou d'un opiacé de synthèse.

Un accord amiable a été conclu entre Insys et le ministère américain de la Justice. Selon les termes de cet accord, Insys s'est engagé à verser 225 millions de dollars pour solder les poursuites contre l'entreprise. Mais, entre-temps, Insys a fait un dépôt de bilan pour préparer la vente de tous ses actifs, évaluant leur

valeur entre 100 et 500 millions de dollars. Cette démarche entreprise par Insys compromet le versement intégral des indemnités prévues pour l'État américain.

Source : AFP

AstraZeneca s'apprête à investir plus de 500 millions de dollars en France

Le laboratoire anglo-suédois AstraZeneca annonce de nouveaux investissements de plus de 500 millions de dollars en France d'ici 2025. La nouvelle a été annoncée dans le cadre du projet présidentiel «Choose France», une initiative ayant pour objectif de renforcer l'attractivité de l'Hexagone. Grâce à cet investissement, AstraZeneca projette de développer son programme industriel notamment sur le site de Dunkerque, renforcer sa stratégie de R&D et mettre en place un Hub européen de l'innovation à Paris.

À vos AGENDA



MEETING PHARMA AFRICA 17^{ÈME} EDITION

OFFICINE EXPO 2020

LE SALON RÉFÉRENCE DE LA PHARMACIE
SUD-MÉDITERRANÉENNE ET AFRICAINE



**MARRAKECH
28 ET 29
FEVRIER 2020**
AU PALAIS DES CONGRÈS
MANSOUR EDDAHBI

CONFÉRENCES ATELIERS EXPOSITION BTOB

PREMIER SALON PHARMACEUTIQUE AFRICAÏN CERTIFIÉ



Ethical MedTech
www.ethicalmedtech.eu

Organisation : **EASVCOM** (212) 5 22 25 77 33 maroc.easycom@gmail.com

INSCRIVEZ-VOUS SUR OFFICINEXPO.COM

OFFICINE EXPO
Télécharger l'application Officine Expo



Le Congrès Africain de Pharmacovigilance

**La pharmacovigilance
« Priorité en Afrique »**



RABAT
26-28 Mars 2020

- Préjudices générés par les produits de santé
- Pharmacovigilance des populations vulnérables
- Optimisation des systèmes de pharmacovigilance
- Nouvelles technologies en pharmacovigilance
- Pré-meeting (PGR - Outils et technicité en PV) et MedDra

Date limite de soumission des abstracts :
29 Janvier 2020
www.capv2020.com



Rabat

Pour plus d'information contactez : Haoudi Najib : +212622997131
Email : najib.haoudi@rcc-pv.m

NOUVEAUX

Nouveaux au Maroc



medicament.ma

SPIOLTO RESPIMAT 2.5 µG / 2.4 µG/
dose , Sol à inhaler

Trouver un équivalent

Présentation

Boite unitaire

Principes

Oui

Composition

Olodatérol | bromure de tiotropium

Famille

Anticholinergique avec bêta-2-
sympathomimétique lors de BPCO

Statut

Commercialisé

Code ATC

R03AL06

PPV

683.00 dhs

TARAXET 25 MG, Comprimé pelliculé

Trouver un équivalent

Présentation

Boite de 30

Distributeur ou fabricant

SOTHEMA

Composition

Hydroxyzine

Famille

Antiprurigineux / sédatif

Statut

Commercialisé

Code ATC

N05BB01

PPV

24.70 dhs

ZYVANOR 20 MG, Comprimé pelliculé

Trouver un équivalent

Présentation

Boite de 1 comprimé

Distributeur ou fabricant

SOTHEMA

Composition

Tadalafil

Famille

Inhibiteurs de la phosphodiesterase de type
5 (Dysfonctionnement érectile)

Statut

Commercialisé

Code ATC

G04BE08

PPV

81.50 dhs

Arrêt sur image

Dispositifs médicaux !



Photo prise lors du dernier sit-in organisé par les pharmaciens en 2018

Depuis la publication en 2006 de la Loi 17-04 portant Code du médicament et de la pharmacie, les pharmaciens ont attendu 13 ans la publication de la pharmacopée de référence.

En 2019, l'administration a fini par publier les pharmacopées de référence, il en ont même eu deux au prix d'une. Une liste des dispositifs médicaux stériles qui ne peuvent être dispensés que par des pharmaciens a même été élaborée.

Mais dans les faits, les DM continuent à se vendre partout et surtout par n'importe qui !